

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 01 - 006 - 2025

Approbation procès-verbal

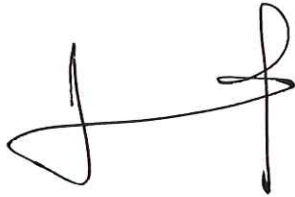
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui faire part de leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 03 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 16 voix :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 03 juin 2025.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 02 - 006 - 2025
Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme qu'il a délivrées depuis le 03 juin 2025, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation - accordé
- un permis de construire pour l'extension de la maison en façade Sud-Ouest (séjour), création d'un carport accolé à la façade Est de la maison, création d'une annexe pour la chaufferie, extension de la terrasse et création d'une piscine - refusé
- un permis de construire pour la construction d'une annexe à usage de garage – accordé
- deux déclarations préalables avec avis favorable
- onze certificats d'urbanisme
- dix certificats d'urbanisme

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 03 - 006 - 2025

Cession - DEVILLE-BERNIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 21-06-2021 du 1^{er} juin 2021, les élus ont approuvé la désaffectation d'une portion du chemin rural dit « de Juffly », après enquête publique et avis favorable de Madame la Commissaire-enquêtrice.

Les propriétaires riverains de la portion du chemin rural désaffectée ont été mis en demeure d'acquérir le terrain attenant à leur propriété.

Monsieur BERNIS et Madame DEVILLE ont fait part de leur souhait d'acquérir une portion désaffectée de 97 m² du chemin rural dit « de Juffly » (c.r - p3) au prix de 56 € le m² soit 5 432,00 €, selon l'estimation des Domaines en date du 28/11/2023 pour la zone U.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide - par 14 voix :

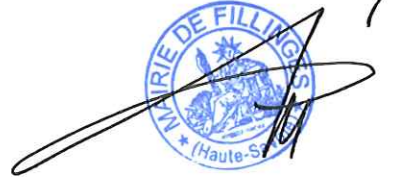
- de vendre une portion de 97 m² issue du chemin rural dit « de Juffly » à Monsieur BERNIS et Madame DEVILLE, au prix de 56 € le m², soit 5 432,00 €, conformément à l'estimation des domaines du 28/11/2023.
- de mandater le cabinet de géomètre ARPENT'ALP afin de diviser la portion du chemin rural dit « de Juffly » et d'établir le document d'arpentage, aux frais de la commune,
- de passer l'acte authentique en la forme administrative et que les frais seront à la charge de Monsieur BERNIS et Madame DEVILLE,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 04 - 006 - 2025

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que l'action municipale est déployée dans le respect du cadrage budgétaire voté par le conseil municipal pour l'année 2025.

Toutefois, en lien avec la diminution de notre fonds de roulement et compte tenu du décalage réel entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes (exemple : l'encaissement

des fonds Genevois se fait une seule fois et intervient en décembre), Monsieur le Maire propose d'avoir recours à une « ligne de trésorerie ».

Nous avons déjà délibéré en début d'année pour le renouvellement de notre ligne de trésorerie. Cependant, les conditions des banques ont évolué depuis lors. D'autre part, notre besoin de trésorerie a évolué. Les ventes de biens prévues en 2025 progressent mais les recettes ne devraient pas être perçues avant le dernier trimestre 2025.

Nous devons donc envisager une ligne de trésorerie d'un montant de 800'000 € afin de répondre à notre besoin. La commune de Fillinges a consulté la Caisse d'Epargne et l'Agence France Locale. La proposition de l'AFL est plus avantageuse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide par 16 voix :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
 - **Annule et remplace** la délibération n° 10-01-2025 dont les conditions de ligne de trésorerie sont obsolètes ;
 - **Considérant** la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la commune de Fillinges et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes ;
- de donner délégation de signature à Monsieur le Maire permettant l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les conditions les plus avantageuses pour la Mairie ;
- d'autoriser le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 05 - 006 - 2025

Attributions subventions exceptionnelle – OCCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'OCCE – Office Central de la Coopération à l'Ecole – de l'école Elémentaire a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une

subvention exceptionnelle en 2025 de 3'000€ afin de financer les transports en car pour participer à des stages de voiles.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà attribué une enveloppe de 76'266€ de subvention à diverses associations sur un budget de 80'000€ voté au budget primitif 2025.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a déjà attribué une subvention de 1'926€ à l'OCCE de l'école maternelle et 2'700€ de subvention à l'OCCE de l'école élémentaire correspondant aux versements classiques à savoir, 18€ par élèves en maternelle et 20€ par élèves en élémentaire.

Enfin, pour précision, la commune consacre plus de 1'400€ par élève et par an (soit près de 520'000€ de budget pour l'école).

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter exceptionnellement pour cette année, la subvention versée à l'OCCE de l'école élémentaire d'un montant de 1'500€, afin de supporter un tiers du montant du transport des élèves.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 16 voix décide :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

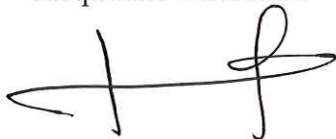
Vu la délibération n°09-01-2025 approuvant le budget primitif de la commune pour 2025 ;

Considérant la demande de l'OCCE de participer à hauteur de 3'000€ au transport des enfants pour la participation au stage de voile ;

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1'500€ à l'attention de l'OCCE,
- de donner tous pouvoirs et toutes délégations à Monsieur le Maire pour le versement de cette subvention,
- de dire que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville, ainsi qu'à Madame la Trésorière payeur de Bonneville.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 06 - 006 - 2025

Transformations d'emplois aux services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A l'occasion de deux départs et dans la perspective de l'ouverture de la halle sportive, il est proposé de modifier :

- Le poste « e-39 » :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent Technique de voirie et espaces verts	Catégorie C – Agent de maîtrise	35/35ème

Comme suit :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Gardien halle sportive et agent technique bâtiments	Catégorie C – Tous les grades d'adjoint technique	35/35ème

- Le poste « e-41 » :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent technique bâtiments	Catégorie C – Adjoint technique	35/35ème

Comme suit :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent technique bâtiments	Catégorie C – Tous les grades d'adjoint technique	35/35ème

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 16 voix :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le tableau des emplois et des effectifs.
- Considérant les besoins de recrutement de la collectivité ;
- Donne son accord pour transformer les emplois comme suit :
 - Le poste « e-39 » :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent Technique de voirie et espaces verts	Catégorie C – Agent de maîtrise	35/35ème

Comme suit :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Gardien halle sportive et agent technique bâtiments	Catégorie C – Tous les grades d'adjoint technique	35/35ème

- Le poste « e-41 » :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent technique bâtiments	Catégorie C – Adjoint technique	35/35ème

Comme suit :

Intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Quotité de l'emploi
Agent technique bâtiments	Catégorie C – Tous les grades d'adjoint technique	35/35ème

- Précise que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires du ou des grade(s) prévus au tableau ci-dessus. *Le cas échéant* : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :
 - de l'Article L332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
 - de l'Article L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
 - de l'Article L332-8 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;
 - de l'Article L332-13 Remplacement d'un fonctionnaire ou contractuel de droit public indisponible.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025



ID : 074-217401280-20250624-DELIB_06_006_25-DE

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOU** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 07 - 006 - 2025

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz - GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit $RODP = L * 0.035 + 100$
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré par 16 voix :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Pour copie conforme, Fillinges le 28/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 08 - 006 - 2025

Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz – GRDF

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, modifié par le décret n° 2023-797 du 18 août 2023 fixant le régime des redevances dues

aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,70 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance $PR' = 0,70 \text{ €} * L$

Où :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètre, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré par 16 voix :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 09 - 006 - 2025

Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) –
Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire expose :

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,
- Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 8 Décembre 2022 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts du SYANE, et notamment l'article 3.5 habilitant le SYANE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 6 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/11/15 approuvant le transfert de la compétence IRVE au SYANE,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE en date du 15/02/16 confirmant le transfert de la compétence IRVE de la commune au SYANE,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE en date du 7 décembre 2023 fixant le taux de participation financière et contributions des communes et intercommunalités pour l'année 2024,

Considérant que le SYANE engage le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant que la commune a demandé au SYANE l'installation d'une nouvelle borne de charge sur le territoire communal : 1 borne de recharge semi-rapide.

Considérant que pour démarrer la réalisation des études et des travaux correspondants, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur les cotisations et participations financières à l'investissement dues en application de l'article 8 des statuts du SYANE, suivant le plan de financement ci-après :

Objet	Montant de la contribution totale communale € HT
Travaux d'investissement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE ou sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire du service public, et comprennent notamment les opérations de : - Fourniture et pose d'une ou plusieurs bornes ; - Génie civil et raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunications, le cas échéant :	7 324,78 €

- d'aménagement avec réalisation de signalétiques horizontales et verticales
- d'équipement des bornes en systèmes de télégestion et interopérabilité

(25 % du coût total
d'investissement plafonné à
10 000 € HT / IRVE)

Aucune participation n'est demandée à la commune au titre des coûts annuels d'exploitation, de maintenance et de supervision de l'IRVE.

Après en avoir délibéré par 16 voix, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement et les montants des contributions communales,
- S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières à l'investissement dues en application du plan de financement,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025



ID : 074-217401280-20250624-DELIB_09_006_25-DE

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 du point n°1 au point n°3
12 du point n°4 au point n°10

votants : 16 du point n°1 au point n°2
14 au point n°3
16 au point n°4 au point n°10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion du point n°1 au point n°3, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **BOURGEOIS** Lilian, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline du point n°4 au point n°10, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 10 - 006 - 2025

Convention d'occupation du domaine d'une personne publique - installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules nécessitent la passation de conventions organisant les autorisations d'occupation domaniale.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune souhaite installer une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la parcelle F 1006 - Chemin de la Ferme Saillet - 74250 Fillinges. Il précise que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la Personne Publique accorde au Bénéficiaire une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires.

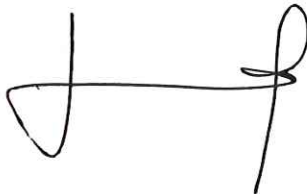
Monsieur le Maire présente cette convention et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 16 voix :

- considérant que la commune souhaite installer une borne située sur la parcelle F 1006 - Chemin de la Ferme Saillet - 74250 Fillinges,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine d'une personne publique pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la personne publique accorde au bénéficiaire une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires
- charge Monsieur le Maire du suivi du dossier et des formalités nécessaires.

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/25
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le 25/06/25
et de la publication le 25/06/25